

PROCEDURE DE CLASSEMENT DE LA RNR DU DRAC AVAL (38)
Consultation des organismes

Vu, le dossier de demande de classement reçu à la Région le 27 avril 2009 et les accords des propriétaires et des ayants droits pour classer leurs terrains en Réserve Naturelle Régionale,

VU, l'avis favorable du pré-Comité consultatif du projet de RNR du Drac aval, en date du 4 mars 2008, concernant le projet de règlement de la RNR,

VU, l'avis favorable du Comité Technique Régional des milieux naturels et aquatiques, lors de la réunion en date du 14 mai 2008, concernant le classement en Réserve Naturelle Régionale de Drac Aval,

VU, l'avis favorable du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel lors de sa séance plénière du 12 mars 2009,

VU, l'avis de la commune de Champagnier en date du,

Vu, l'avis de la commune de Champ-sur-Drac en date du,

Vu l'avis de la commune de Claix en date du,

Vu, l'avis de la commune Notre-Dame-de-Commiers en date du,

Vu, l'avis de la commune de Pont-de-Claix en date du.....,

Vu, l'avis de la commune de Saint-Martin-de-la-Cluze en date du,

Vu l'avis de la commune de Saint-Georges-de Commiers en date du,

Vu l'avis de la commune de Varcès-Allière-et-Risset en date du,

Vu l'avis de la commune de Vif en date du,

Vu l'avis de la Communauté de communes du Canton de Monestier-de-Clermont en date du ...,

Vu l'avis de la Communauté de communes du Sud Grenoblois en date du,

Vu l'avis de Grenoble-Alpes-Métropole en date du.....,

Vu l'avis du SIGREDA en date du,

Vu l'avis du SIVIG en date du,

Vu l'avis du Conseil Général de l'Isère en date du,

Vu l'avis du Comité de massif des Alpes en date du